

# STADE DE LA PRAILLE: Plus un sou pour ce gouffre à millions, pour un véritable débat démocratique !



C'est à un véritable racket des collectivités que se livrent aujourd'hui les irresponsables qui ont construit et laissé construire le Stade de la Praille.

Lorsque la réalisation de cet ouvrage a été présentée en 1999, elle devait être majoritairement prise en charge par le privé, à hauteur de 68 millions de travaux. À ce jour, la facture est de 120 millions et c'est bien la collectivité qui a déjà financé la plus grande partie des travaux. En effet, la Confédération, la Ville de Genève et la Commune de Lancy ont versé dans un premier temps 31 millions puis, cette dernière année, 7 millions de plus ont été rallongés par l'Etat de Genève et la Commune de Lancy. Des arrangements entre petits copains ont été passés, notamment en laissant le groupe Jelmoli jouer au banquier et se contenter d'avancer 31 millions sur le droit de superficie du centre commercial, sans investir un seul centime de fonds propres. Il est temps de mettre un terme à cette valse des millions. Nous vous proposons de signer et de faire signer le présent référendum pour qu'un débat démocratique s'engage au sujet d'une rallonge pour le financement des travaux du stade de la Praille qui s'élève au bas mot à plus de 14 millions et de déterminer qui va prendre en charge son déficit d'exploitation prévisible, évalué à 2,8 millions par année.

**Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à signer le référendum municipal contre un crédit de 2,5 millions de francs destiné à boucher le trou financier que des irresponsables ont créé.**

**Référendum contre la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 21 juin 2004 (PA 47-I) ouvrant au Conseil administratif un crédit de 2 500 000 francs destiné à participer au paiement des créances engagées pour la construction du Stade de Genève**

Les soussigné-e-s, électeurs et électrices de la commune de Genève, demandent conformément au titre VI (art. 59 à 63) de la constitution genevoise et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 21 juin 2004 (PA 47-I) ouvrant au Conseil administratif un crédit de 2 500 000 francs destiné à participer au paiement des créances engagées pour la construction du Stade de Genève, soit soumis à la votation populaire.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 fr. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, art. 87, al.1, lettre b et 91). La signature doit être apposée personnellement par le signataire.

Nom	Prénom usuel	Année de naissance	Canton d'origine	Domicile (rue et numéro)	Signature

Liste de signatures à renvoyer au plus vite (dernier délai 8 août en courrier A), au :

L'office de la population (Rôle électoraux) certifie la validité de \_\_\_\_\_ signatures

**Comité de citoyennes et citoyens contre tout nouveau crédit pour le stade de la Praille,  
Case postale 2003, 1211 Genève 2**

Le contrôleur \_\_\_\_\_ Genève, le \_\_\_\_\_

**C'est à un véritable racket des collectivités que se livrent aujourd'hui les irresponsables qui ont construit et laissé construire le Stade de la Praille.**

**La droite coupe dans les budgets sociaux, dans le budget des hôpitaux, dans les budgets des écoles, de la formation, des transports publics, mais elle veut jeter deux millions et demi de francs supplémentaires dans un puits sans fond...**

**Qui va payer la suite des travaux (évalués aujourd'hui à plus de 14 millions) ?  
Qui va payer le déficit d'exploitation (frais d'exploitation) évalué à 2,8 millions  
par année ?**

**Arrêtons la fuite en avant...**

Dès le démarrage des travaux, la faillite a guetté les promoteurs de cet édifice. Aujourd'hui, sous prétexte d'une hypothèque légale de Zschokke, ces irresponsables veulent faire combler par les contribuables de la Ville de Genève une partie du trou financier. Pire même, ils veulent que notre collectivité s'engage à endosser les déficits d'exploitation chroniques alors qu'ils ont bradé en une nuit la gestion de ce stade pour 800 000 Euros de garantie à un faux manager de joueur.

Si la collectivité doit prendre en charge l'exploitation de cet ouvrage, nous voulons qu'elle le fasse en connaissance de cause et surtout, qu'elle renégocie l'ensemble des arrangements afin d'avoir la totale maîtrise de la gestion de cet ouvrage. Au contraire, ce qu'on nous impose pour l'instant, de déficit en déficit, c'est de mettre la main au porte-monnaie sans pouvoir jamais influencer l'avenir de cette infrastructure.